

Décision

Générale

colonial

Décision n° 43-423-1932 Promotions.

n° 43-423-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 423 du 01/02/1932

Date de publication
4 février 1932

Date du numéro
1 février 1932

TEXTE INTÉGRAL

les askaris de 2e classe Houssein Saïd, matricule 2e et Mohamed Djama, matricule 85, à la solde annuelle de 2,160 francs, passent automatiquement à la solde annuelle de 2.220 francs, pour compter du 1er février 1932, pour Houssein Saïd et du 10 février 1932, pour Mohamed Djama.